



Ecole de plongée du
pays de Quimperlé
Inscrite à la F.F.E.S.S.M
sous le N°03.29.181
Agrément Ministère des
Sports N°29.S.1019,
association loi 1901

Inscription « Jeunes plongeurs » saison 2016 – 2017

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

Photo
à coller

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. : Mail :

Date de naissance :

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non

Autres allergies ?

Niveau de plongée :

Aucun Bronze Argent Or N1

Personne responsable du jeune

Nom.....

Prénom.....

☎.....

N°Licence.....

Seuls seront acceptés en séance les enfants accompagnés de leur représentant légal membre du club et désigné par écrit sur le formulaire ci-joint.

Le représentant légal doit rester disponible, prêt à prendre le relais du moniteur si celui-ci doit s'occuper plus particulièrement d'un autre enfant ou aller chercher du matériel. Dans ce cas l'enfant peut nager en surface **mais ne doit pas faire d'apnée.**

Les enfants sont sous la responsabilité exclusive de leur représentant légal avant le début du cours et dès qu'ils sortent de la séance encadrée par le moniteur.

Tarifs

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? Oui / Non

Adhésion KAS jeunes plongeurs 55 €²

Licence FFESSM « -12 ans » 11 €

Licence FFESSM « 12-16 ans » 25 €

Licence FFESSM « +16ans » 39 €

Assurance complémentaire optionnelle FFESSM

Loisir 1 : 20,10 € / Loisir 2 : 31,15 € / Loisir 3 : 54,30 € / piscine : 11,60€

Loisir 1 Top : 39,20 € / Loisir 2 Top : 50,25 € / Loisir 3 Top : 83 €

TOTAL :

Pièces à fournir avec votre dossier

- Fiche d'inscription complétée + Certificat médical¹
- 1 Photo d'identité (obligatoire si 1^{ère} inscription)
- Règlement⁴ (chèque, espèces, chèque vacances)

Autorisation parentale pour les mineurs Règlement intérieur

Je soussigné(e)
Autorise mon fils (ma fille) à pratiquer la plongée sous-marine au club KAS, et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur³.

En mon absence, j'autorise M./Mme

à prendre en charge mon fils/ma fille

Fait à : Le :

Signature du représentant légal

Signature du jeune plongeur

¹-Le certificat médical doit être délivré par un médecin fédéral, ou par un médecin diplômé en médecine subaquatique pour les plongeurs de moins de 14 ans sauf pour les 12/13 ans titulaires du N1 (selon le modèle FFESSM). Médecin généraliste pour les 12/13 ans de Niveau 1 et pour les + de 14 ans.

²-La cotisation comprend : la formation permettant de passer les brevets de jeunes plongeurs et le niveau 1, la délivrance du carnet et passeport de plongées FFESSM, le prêt du matériel, les plongées du bord et 1 plongée bateau, la carte FFESSM/CMAS en cas de réussite.

³-Consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air. ⁴ Possibilités de régler en plusieurs fois.